

<p>Date de Convocation 27 février 2017</p> <p>Date d’Affichage 13 mars 2017</p>	<p><b>Séance du 03 mars 2017</b></p> <p>L’an deux mille dix sept et le 03 mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Renaudot Roger, Maire, conformément aux articles L2121-10 à L2121-12 du Code Général des Collectivités territoriales.</p>
---	--

**Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :**

MM RENAUDOT Roger, DUCRAY Bruno, TOURNIER Michel, CHAPPUIS Jean Pierre, DAGOT Denis, MM. GRADOT Didier, GILG Tony, VERNET Guy, PONCET Marin, BLONDEAU Philippe.

Excusés : Mme TETU Pascale (procuration à RENAUDOT Roger), MASSON Philippe (procuration à TOURNIER Michel)

Monsieur PONCET Marin a été élu secrétaire de séance.

<p>DCM 1</p> <p>Compte administratif 2016 «Commune»</p>	<p>Le Maire présente le compte administratif du budget communal 2016. La balance s’établit comme suit :</p> <p>Fonctionnement :</p> <p style="padding-left: 40px;">Dépenses : 243 955,55 €uros Recettes : 327 411,08 €uros</p> <p>Investissement :</p> <p style="padding-left: 40px;">Dépenses : 230 115,16 €uros Recettes : 422 624,21 €uros</p> <p>Le Maire demande au premier adjoint de soumettre au Conseil Municipal l’approbation par vote du compte administratif Commune et quitte la séance. Le Conseil Municipal à l’unanimité des présents approuve le compte administratif 2016 Commune.</p>
<p>DCM 2</p> <p>Compte administratif 2016 «Eau»</p>	<p>Le Maire présente le compte administratif du budget Eau 2016. La balance s’établit comme suit :</p> <p>Exploitation :</p> <p style="padding-left: 40px;">Dépenses : 48 054,45 €uros Recettes : 79 520,79 €uros</p> <p>Investissement :</p> <p style="padding-left: 40px;">Dépenses : 19 643,80 €uros Recettes : 21 006,95 €uros</p> <p>Le Maire demande au premier adjoint de soumettre au Conseil Municipal l’approbation par vote du compte administratif Commune et quitte la séance. Le Conseil Municipal à l’unanimité des présents approuve le compte administratif 2016 Eau.</p>
<p>DCM 3</p> <p>Compte administratif 2016 «Assainissement»</p>	<p>Le Maire présente le compte administratif du budget Assainissement 2016. La balance s’établit comme suit :</p> <p>Exploitation :</p> <p style="padding-left: 40px;">Dépenses : 27 142,45 €uros Recettes : 64 266,37 €uros</p> <p>Investissement :</p> <p style="padding-left: 40px;">Dépenses : 6 552,09 €uros Recettes : 17 225,76 €uros</p>

	<p>Le Maire demande au premier adjoint de soumettre au Conseil Municipal l'approbation par vote du compte administratif Commune et quitte la séance. Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents approuve le compte administratif 2016 Assainissement.</p>
<p>DCM 4</p> <p>Comptes de gestion 2016</p>	<p>Les comptes de gestion Commune, Eau et Assainissement 2016 présentés par le Trésorier Municipal sont en concordance avec les comptes administratifs Commune, Eau et Assainissement 2016. Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents autorise le Maire à les signer.</p>
<p>DCM 5</p> <p>Attribution de marché réseau d'eau rue de la Rocade</p>	<p>Le Maire rappelle que dans le cadre de la réalisation des travaux de programme de remplacement de réseau d'eau potable rue de la Rocade, la commune à confié une mission de maîtrise d'œuvre à l'Agence Départementale Ingénierie 70 afin d'accompagner la commune durant le déroulement du projet (études/consultation/travaux). Suite à la consultation des entreprises, Monsieur le Maire présente le rapport d'analyse des offres réalisé par Ingénierie 70 pour le compte de la commune. IL en ressort que l'offre de l'entreprise PBTP &amp; DEMOLITIONS 25870 DEVECEY est l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères du règlement de consultation. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : Approuve le choix de l'entreprise PBTP &amp; DEMOLITIONS comme attributaire du marché pour un montant de 173.390,00 HT soit 208.068,00 TTC. Autorise Monsieur le Maire à signer le marché relatif aux travaux de remplacement de réseau d'eau potable rue de la Rocade avec l'entreprise PBTP &amp; DEMOLITIONS ainsi que tous les documents s'y rapportant.</p>
<p>DCM 6</p> <p>Autorisation de libre disposition de la crèche au profit de la CCPR</p>	<p>Monsieur le Maire rappelle que la CCPR dispose de la compétence «petite enfance» depuis 2002 et qu'à ce titre elle assure depuis cette date l'intégralité des dépenses de fonctionnement et d'investissement liées aux crèches situées à VORAY-SUR -L'OGNON, RIOZ &amp; ETUZ. Monsieur le Maire rappelle également que la CCPR a pour projet l'extension de la crèche située à VORAY-SUR -L'OGNON en vue de sa mise aux normes. Et explique qu'il convient d'autoriser la CCPR à disposer librement de cette équipement en vue de la réalisation des travaux nécessaires à la mise aux normes de la crèche.  Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents autorise :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La CCPR à disposer librement du site de la crèche à VORAY-SUR-L'OGNON en vue de la réalisation des travaux de mise aux normes de cet équipement.</li> <li>- Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne concrétisation de cette décision.</li> </ul>
<p>DCM 7</p> <p>Modification statutaire de la CCPR</p>	<p>Par délibération en date du 30 janvier 2017, le Conseil Communautaire s'est prononcé favorablement à la majorité des voix (1 vote «contre», 1 abstention), pour une modification statutaire. Cette décision implique la modification, dans les compétences optionnelles de l'article 5 «construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements pré-élémentaires et élémentaires d'intérêt communautaire» où il convient d'ajouter à la liste des équipements d'intérêt communautaire : - Terrain de football synthétique à Perrouse. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification statutaire de la Communauté de Communes du Pays Riolois, telle que rédigée ci-dessus.</p>
<p>DCM 8</p> <p>Adoption du plan</p>	<p>Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des présents le Plan de Prévention des</p>

de prévention des risques d'inondation	Risques d'inondation de la moyenne vallée de l'Ognon.
DCM 9 Achat four petite salle	A l'unanimité des présents, le Conseil Municipal décide l'achat d'un four professionnel pour équiper la petite salle auprès de l'entreprise Bersot à Besançon pour un montant de 641,75€ HT.
DCM 10 Contrat de la secrétaire de mairie	Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents autorise le Maire à renouveler le contrat de la secrétaire de Mairie pour une durée de 1 an à compter du 1er avril 2017 à raison de 15 heures hebdomadaire avec une rémunération à l'indice nouveau majoré 314.
DCM 11 Projet d'injection de biométhane	<p>Le Maire présente au Conseil municipal l'opportunité de lancer une réflexion sur la possibilité d'injecter du biométhane dans le réseau de gaz naturel sur le territoire de la Commune.</p> <p>Un projet de méthanisation est en cours de développement sur la Commune de RAZE (70 000) associant 14 exploitations agricoles de Raze et des communes alentours et la société Opale Energies Naturelles, société spécialisée dans le développement de projets territoriaux d'énergie renouvelable.</p> <p>L'objectif de ce projet est, d'une part, de produire du gaz renouvelable, appelé biométhane, à partir des fumiers des exploitations agricoles, via une installation de méthanisation sur la commune de Raze, et d'autre part d'injecter ce biométhane dans le réseau de gaz naturel sur la commune de Voray sur l'Ognon, ce réseau étant relié à celui de Besançon. Le point d'injection serait d'une emprise de 500m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle cadastrée ZH94 , lieu-dit les Savourots.</p> <p>Monsieur le Maire présente les caractéristiques et l'avancement actuels de ce projet.</p> <p>Après avoir pris connaissance du dossier et en avoir débattu, le Conseil Municipal :</p> <p><sup>35</sup>/<sub>17</sub> Emet un avis favorable sur ce projet et sur l'emplacement envisagé pour l'injection, moyennant une information régulière sur son avancement,</p> <p><sup>35</sup>/<sub>17</sub> Accepte que la Société Opale Energies Naturelles réalise les études de développement pour la réalisation de ce projet.</p>
DCM 12 Elargissement de la route de Bussières	Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents autorise le Maire à signer la promesse de vente avec le Département de la Haute Saône pour l'emprise nécessaire à l'élargissement de route départementale RD66 entre Voray sur l'Ognon et Bussières.
Questions diverses	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Permanence du Commissaire enquêteur concernant le plan de prévention des risques d'inondation le lundi 13 mars 2017 de 16 à 19 H.</li> <li>- Assemblée générale de la copropriété Habitat 70 &amp; Commune.</li> <li>- Travaux d'entretien du monument aux morts en attente de devis.</li> <li>- Ouverture d'une 5e classe à Voray en septembre 2017.</li> <li>- Projet ancien bâtiment de la Poste avec Habitat 70.</li> </ul>

Les Conseillers,

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Roger RENAUDOT